

## **REFORME DES RETRAITES : LES AVOCATS PRENNENT LA TETE DE LA FRONDE DES INDEPENDANTS**

Alors que le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye présentera les conclusions de son rapport sur la réforme des retraites demain, jeudi 18 juillet 2019, la colère gronde du côté des professions libérales et les tensions se cristallisent du côté des avocats. Le Conseil national des barreaux refusera toute absorption dans le régime universel et remet en cause le principe même de la réforme qui condamnerait à mort l'indépendance financière de la profession. Si les demandes fondées des avocats ne sont pas prises en compte, le Conseil national des barreaux appellera à une mobilisation sans précédent sur tout le territoire national, et à une manifestation dès la rentrée de septembre 2019 à Paris.

### **Une réforme des retraites qui condamne à mort les cabinets d'avocat et l'accès au droit**

Mobilisés lors d'une assemblée générale au sein du Conseil national des Barreaux début juillet 2019, les avocats et élus de l'institution ont unanimement partagé leurs craintes des conséquences qu'entraînerait une telle réforme. Le doublement des cotisations retraite, de 14 à 28% provoquera notamment une hausse exponentielle du taux de charges des avocats, passant ainsi de 46 à 60%.

Les avocats perdraient également tous les avantages liés au principe de solidarité professionnelle de leur régime, qui impose une base de retraite commune quel que soit le niveau de revenu antérieur des professionnels. Un principe qui protège les avocats au revenu plus faible et leur garantit le plein exercice de leurs fonctions.

Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil national des barreaux, souhaite porter les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics : *« Nous ne nous laisserons pas faire ! Si Jean-Paul Delevoye ne répond pas, jeudi 18 juillet, à nos demandes fondées, nous appellerons immédiatement tous les avocats de France et leurs salariés à une manifestation nationale à Paris dès la rentrée de septembre. Et je proposerai à toutes les professions libérales menacées par cette nouvelle « taxe retraite » - il faut dire le mot ! – de nous rejoindre. Doubler les cotisations retraite des avocats c'est condamner une profession à la mort économique. Et avec elle l'accès au droit ! »*

### **Une campagne de mobilisation nationale : les avocats prennent la tête de la fronde**

Face à ce danger imminent, les élus du Conseil national des barreaux ont adopté une motion dans laquelle ils s'opposent fermement à l'inclusion des avocats dans le régime universel de retraite prévu par la réforme, et lancent une campagne de communication nationale d'envergure. Les 68 000 avocats de France, réunis dans 164 barreaux, recevront tous un kit de communication « clé en main » afin d'interpeller les élus locaux et les candidats aux municipales et ainsi faire entendre leur voix auprès du plus grand nombre.

Le CNB appelle également l'ensemble des professions libérales à rejoindre ce mouvement de mobilisation porté par les avocats afin de faire bloc ensemble contre un projet de réforme qui remet en cause l'indépendance même de certaines professions et leur survie économique.

#### **A propos du Conseil national des barreaux**

*Le Conseil national des barreaux (CNB), établissement d'utilité publique créé par la loi n° 90-1259 du 31 déc. 1990, est l'institution représentative de la profession d'avocat.*

#### **Contacts presse**

##### **Conseil national des barreaux**

Jennifer Biro de Bona – 01 53 30 24 73 // Coraline Vastra – 06 79 08 18 71

##### **Dentsu Consulting**

Laurie Thevenet – 06 36 50 30 40 // Joséphine Le Bihan – 06 43 15 82 19